

Le 26 avril 2004

MESSAGER, TÉLÉCOPIEUR ET COURRIEL

M^e Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, case postale 001
800, Place Victoria
2e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : UNION DES CONSOMMATEURS
- DEMANDE D'APPROBATION D'UN BUDGET ADDITIONNEL :
AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU DISTRIBUTEUR
AUX PROGRAMMES DE L'AGENCE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
DOSSIER RÉGIE : R-3519-2003
Notre dossier : 10,098/S

Chère consoeur,

La présente constitue l'argumentation de notre cliente l'Union des consommateurs relativement à la demande d'approbation d'un budget additionnel concernant l'augmentation de la contribution financière du Distributeur aux programmes de l'agence d'efficacité énergétique.

Nous traiterons sommairement des points suivants :

- ***Ajustement aux programmes de l'AEÉ de visites auprès des ménages à budget modeste***

Augmentation du nombre total de visites

Support financier par visite

Couverture provinciale

Seuil de faibles revenus

Programme de rénovation énergétique dans les HLM

Installation gratuite de thermostats électronique

- ***Ajustement au service d'inspection énergétique ÉnerGuide – Ajout du volet Aide financière pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique chez les ménages à budget modeste.***

- ***Optimisation des visites auprès des ménages à budget modeste***

Gestion des matières résiduelles (GMR)

Gestion de l'eau

Sécurité-incendie et plan d'urgence

Environnement et transport

<i>Ajustement aux programmes de l'AEÉ de visites auprès des ménages à budget modeste</i>

Augmentation du nombre total de visites

Pour l'Union des consommateurs, les objectifs de ce programme démontrent encore une fois les objectifs peu ambitieux d'Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique.

Selon le Distributeur, ce sont environ 600 000 ménages à budget modeste qui seraient éligibles à ce programme¹. Pourtant, entre 2004 et 2006, ce dernier ne vise qu'à réaliser 17 500 visites. À ce rythme, il lui faudra plusieurs dizaines d'années pour rejoindre tous les ménages éligibles au programme.

Le Distributeur soutient également que l'augmentation de sa contribution financière permettra à 7 700 clients additionnels de recevoir une visite². Pour justifier son calcul, HQD compare le nombre de visites initialement prévu (9 840 visites) dans sa preuve en octobre 2003³, mais qu'il a retiré par la suite, au nombre de visites qu'il propose aujourd'hui (17 500 visites).

Pour l'Union des consommateurs, il serait plus juste de comparer le nombre de visites proposé par le Distributeur et accepté par la Régie dans le dossier R-3473-2001⁴, soit 5 400 visites par années, au nombre de visites qu'il propose maintenant.

Année	2004	2005	2006	2004-2006
R-3473-2001, HQD-2, Doc. 5, p. 16 et 17	5 040	5 040	5 040	15 120
HQD-5, Doc.1, Mars 2004	5 100	6 200	6 200	17 500
Écart	+ 60	+ 1 160	+ 1 160	+ 2 380

En réalité le Distributeur ne propose qu'une augmentation de 2 380 visites sur trois ans, ce qui est loin d'être un objectif très ambitieux.

¹ HQD-6, Document 4, page .6

² HQD-6 Documents 4, page 5

³ HQD-1, Document 1, Octobre 2003

⁴ R-3473-2001, HQD-2, Document 5, page 16 et 17

Support financier par visite

Le Distributeur propose dorénavant un support financier équivalant à 280 \$ par visite chez les clients TAE et de 70 \$ par visite chez les clients non TAE⁵.

Cependant, au printemps 2002, le groupe de travail «Programme des ménages à Budget modeste» de l'Agence d'Efficacité Énergétique, avait retenu, après maintes discussions, l'importance de fixer le montant des visites à 300 \$ par visite. Ce montant tenait compte de l'inflation depuis 1999 et du coût réel des visites.

Selon l'Union des consommateurs, les nouvelles exigences du programme : installation d'un montant plus élevé d'accessoires⁶, présentation et gestion du programme d'installation gratuit de thermostats électronique⁷, un temps de visite plus long⁸, l'identification de 125 habitations pour le volet - aide financière pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique⁹ et des rapports plus exigeants pour satisfaire les besoins d'évaluation du programme, justifient une augmentation du montant des visites.

De plus, l'Union des consommateurs propose de tenir compte du coût plus élevé des visites en région en raison du coût et du temps requis pour les déplacements.

⁵ HQD-5, Document 1, Annexe B, page 6

⁶ HQD-5, Document 1, Annexe B, page 3

«Définir avec l'AEÉ des ensembles de produits à installer chez les clients TAE et les clients non TAE, afin de s'assurer de l'augmentation de la valeur moyenne des produits installés (de 20 à 50 \$) chez tous les clients visités.»

⁷ HQD-5, Document 1, Annexe B page 6

« un support financier...sera versé par le Distributeur à l'agent de livraison ayant desservi le client participant par le biais de l'AEÉ.»

⁸ HQD-5, Document 1, Annexe B, page 3

«Exemple : grâce à une cueillette plus structurée des données à la consommation, fournir une identification plus précise des mesures à implanter avec l'utilisation de l'outil de diagnostic énergétique personnalisé (DEP) du Distributeur.»

⁹ HQD-6, Document 1, page 7

«...le Distributeur souhaite que ces 125 propriétés en 2004 (la phase de rodage), leur soient référées par les agent de livraison du programme précédent,...

Couverture provinciale

HQD propose d'offrir le programme dans les régions administratives du Québec non couvertes jusqu'à maintenant, soit 9 nouvelles régions¹⁰. L'Union des consommateurs est d'accord avec cette proposition de couvrir toutes les régions du Québec mais croit que le nombre annuel de visites proposé ne permettra pas de couvrir adéquatement toutes les régions.

Nous avons également appris que l'AEÉ n'effectuera de nouveaux appels d'offre que pour quatre (4) nouvelles régions, les autres régions devant être couvertes par les agents livreurs actuels qui étendraient leur territoire. Sans avoir encore de position définitive sur la façon dont HQD entend couvrir l'ensemble des régions du Québec, l'Union des consommateurs croit que ce dernier doit préciser comment il entend s'assurer que toutes les régions sont véritablement couvertes de façon adéquate et équitable.

Seuil de faibles revenus

L'Union des consommateurs s'interroge sur les raisons pour lesquelles le Distributeur n'a pas participé à la détermination des seuils de faibles revenus utilisés pour ce programme auquel il est le seul, dorénavant à contribuer¹¹.

HQD confirme cependant que les seuils utilisés de pour ce programme de 1999 à l'été 2003 ont été abaissés et que les nouveaux seuils sont basés sur les seuils de pauvreté de Statistique Canada pour l'année en cours dans les villes canadiennes de 500 000 habitants et plus, correspondant à 18 360 \$ pour un ménage à une personne.

Selon les dernières études de Statistique Canada, le seuil de faible revenu actuel dans les villes canadiennes de 500 000 habitants et plus serait plutôt de 19 795 \$ pour une personne seule.

¹⁰ HQD-5, Document 1, Annexe B, page 3

¹¹ HQD-6, document 4, page 10

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 AVANT IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
2002					
1 personne	13 311	15 267	16 407	18 521	19 281
2 personnes	16 639	19 083	20 508	20 651	24 077
3 personnes	20 694	23 732	25 505	25 684	29 944
4 personnes	25 050	28 729	30 875	31 090	36 247
5 personnes	28 002	32 113	34 512	34 754	40 518
6 personnes	30 954	35 498	38 150	38 418	44 789
7 personnes et plus	33 907	38 882	41 788	42 082	49 060
2003					
1 personne	13 680	15 690	16 862	18 979	19 795
2 personnes	17 100	19 612	21 077	21 224	24 745
3 personnes	21 268	24 390	26 213	26 396	30 774
4 personnes	25 744	29 526	31 731	31 952	37 253
5 personnes	28 778	33 004	35 469	35 718	41 642
6 personnes	31 813	36 482	39 208	39 493	46 031
7 personnes et plus	34 847	39 960	42 947	43 249	50 421

*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

(Les seuils de faible revenu de 1994 à 2003 et les mesures de faibles revenus de 1992 à 2001, par la division de la statistique du revenu, Statistique Canada, page 21)

Il est donc important de réviser les nouveaux seuils de revenu qui ont été retenus pour s'assurer qu'ils sont à jour.

De plus l'Union des consommateurs tient à souligner que le groupe de travail «Programme des ménages à Budget modeste» avait proposé de majorer de 15 % les seuils de faible revenu avant impôt de l'année en cours de Statistique Canada afin d'offrir ce programme non seulement aux personnes à faible et très faible revenu mais également aux familles à budget modeste.

Cette partie de la population est souvent exclue de nombreux programmes parce que ses revenus «modestes» sont jugés trop élevés pour avoir accès à une aide dont elle profiterait grandement.

L'Union des consommateurs croit qu'en accordant de l'aide à ces ménages, les économies d'énergies projetées par ce programme seraient plus élevées.

Programme de rénovation énergétique dans les HLM

L'Union des consommateurs reconnaît les difficultés identifiées par le HQD pour intégrer rapidement le volet efficacité énergétique au programme de rénovation de la SHQ¹², mais souhaite que ce programme ne soit pas abandonné. Nous croyons qu'il faut poursuivre les travaux déjà commencés dans le cadre de ce programme et nous demandons au Distributeur de présenter dans son prochain PGEÉ un état d'avancement pour ce programme.

De la même manière, l'Union des consommateurs est d'accord avec l'initiative prise par le Distributeur d'étudier la possibilité d'offrir un seul programme d'aide financière pour l'amélioration de l'enveloppe thermique des logements résidentiels pour simplifier la communication avec sa clientèle¹³.

Là encore, l'Union des consommateurs souhaite qu'un état d'avancement de cette étude soit soumis à la Régie dans le cadre de son prochain PGEÉ.

Installation gratuite de thermostats électroniques

L'Union des consommateurs appuie la proposition du Distributeur qui propose d'installer gratuitement des thermostats électroniques dans les logements des ménages à budget modeste¹⁴. Nous rejetons cependant sa proposition de limiter l'accès à ce programme aux ménages qui ont quatre thermostats ou plus. Il s'agit selon nous d'une décision arbitraire. D'ailleurs, HQD reconnaît qu'il ne connaît pas le nombre de ménages qu'il exclut de cette manière¹⁵.

L'Union des consommateurs propose donc d'offrir d'installer gratuitement des thermostats électroniques à tous les ménages à budget modeste qui participeront au programme de visite à domicile, peu importe le nombre de thermostats dont ils ont besoin. De cette manière, nous voulons nous assurer

¹² HQD-6, Document 1, page 10

¹³ HQD-6, Document 1, page 11

¹⁴ HQD-5, Document 1, Annexe B, page 3

¹⁵ HQD-6, Document 4, page 8

que les ménages qui ont trois thermostats ou moins, dont le propriétaire ne voudrait pas participer au programme de thermostats électroniques dans le marché existant mais qui accepterait qu'ils soient installés gratuitement chez leur locataire à budget modeste, puissent bénéficier des économies d'énergie liées à ce programme.

Ajustement au service d'Inspection énergétique ÉnerGuide – Ajout du volet Aide financière pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique chez les ménages à budget modeste.

L'Union des consommateurs appuie la proposition du Distributeur de créer un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique chez les ménages à budget modeste qu'ils soient propriétaires ou locataires. Nous sommes également d'accord avec l'objectif de 125 propriétés proposées dans la phase de rodage et avec la contribution moyenne proposée par le Distributeur pour la réalisation des travaux.

L'Union des consommateurs croit cependant que la proposition du Distributeur de ne rembourser sa part du coût des travaux qu'après confirmation de l'amélioration de la cote ÉnerGuide du Bâtiment, après la deuxième inspection¹⁶, est irréaliste, dans la mesure où ce programme s'adresse à des ménages à budget modeste. Ces ménages n'ont pas les ressources financières pour engager de telles dépenses et encore moins de les engager avec le risque de ne pas être remboursé en totalité ou en partie. Nous croyons que c'est au Distributeur d'assumer le financement des travaux et d'en assumer le risque.

L'Union des consommateurs est également d'avis que la contribution demandée aux participants, équivalente à 10 % de la valeur des travaux avec un maximum de 250 \$¹⁷, constitue un obstacle majeur à la participation d'un très grand nombre de ménages à budget modeste ou à faible revenu.

L'Union des consommateurs propose qu'HQD paie la totalité des travaux d'efficacité énergétique requis sinon nous proposons qu'il développe un programme de financement remboursable mensuellement pour la partie du coût des travaux que les ménages à budget modeste devront assumer.

¹⁶ HQD-5, Document 1, Annexe B, page 9

¹⁷ HQD-5, Document 1, page 10

Optimisation des visites auprès des ménages à budget modeste

Gestion des matières résiduelles (GMR)

L'Union des consommateurs propose au Distributeur d'optimiser les retombées du programme visite auprès des ménages à budget modeste.

Plusieurs organismes publics cherchent actuellement des mécanismes pour rejoindre efficacement la population et il serait intéressant de partager avec ces organismes les coûts de livraison de son programme (déplacement, repas, salaire des équipes sur le terrain).

Les exemples qui suivent nous paraissent particulièrement appropriés.

Gestion des matières résiduelles (GMR)

Les MRC et les communautés métropolitaines sont présentement dans une démarche d'élaboration et de mise en œuvre de plan de gestion des matières résiduelles. À cet égard et pour chaque territoire, *l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISE)* sont des incontournables pour rejoindre efficacement la population et ainsi atteindre les objectifs fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (GMR)*.

Il est important de noter que le recyclage des matières résiduelles génère des économies d'énergie importantes puisque l'utilisation de matières secondaires consomme globalement moins d'énergie que l'utilisation de matières vierges. Les données à cet égard sont préliminaires mais déjà suffisamment concluantes.

Les partenaires potentiels sont : le ministère de l'Environnement, Recyc-Québec, et le milieu municipal - la Fédération québécoise des municipalités, L'Union des municipalités du Québec, les MRC et les municipalités locales.

Gestion de l'eau

Un certain nombre de mesures liées à la gestion de l'eau seraient «intégrables» aux visites du Distributeur. Le niveau de la chasse d'eau du cabinet des toilettes, l'usage de l'eau à l'extérieur, la contamination de l'eau par les produits d'entretien, etc. Il y a là des gains économiques et environnementaux facilement accessibles.

Les partenaires potentiels sont : le ministère de l'Environnement, Recyc-Québec, et le milieu municipal - la Fédération québécoise des municipalités, L'Union des municipalités du Québec, les MRC et les municipalités locales.

Sécurité-incendie et plan d'urgence

De nouvelles pièces législatives sont entrées en vigueur au Québec au niveau des schémas de couverture de risques, des plans d'urgence et de la sécurité-incendie. Il serait facile, dans le cadre des visites pour les ménages à budget modeste, de vérifier l'état et la disposition des avertisseurs de fumée, des extincteurs et des détecteurs de monoxyde de carbone s'il y a lieu. Les informations relatives aux plans d'urgence de la municipalité locale pourraient être présentées ainsi que toutes informations pertinentes à cet égard.

Les partenaires potentiels sont : le ministère de l'Environnement, Recyc-Québec, et le milieu municipal - la Fédération québécoise des municipalités, L'Union des municipalités du Québec, les MRC et les municipalités locales.

Environnement et transport

Avec l'entrée en vigueur du Code de gestion des pesticides, il y aurait de nombreuses informations à transmettre à la population concernant la gestion des pesticides et l'entretien écologique des pelouses.

Il y a également, avec l'adoption du protocole de Kyoto, la question du transport dont les éléments les plus stratégiques pourraient être intégrés aux visites.

Les partenaires potentiels sont : le ministère de l'Environnement, Recyc-Québec, et le milieu municipal - la Fédération québécoise des municipalités, L'Union des municipalités du Québec, les MRC et les municipalités locales. Il y a également le gouvernement fédéral qui, au niveau des GES et des *Fonds municipaux verts*, pourrait supporter un tel projet innovateur.

Ce ne sont là que de quelques exemples d'une démarche d'intégration innovatrice que l'Union des consommateurs propose d'examiner plus en profondeur.

L'Union des consommateurs croit son intervention utile aux délibérations de la Régie et lui demande le plein remboursement des frais occasionnés par sa participation.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, M^e Mailfait, l'expression de nos sentiments distingués.

RIVEST SCHMIDT

Par : Claude Tardif

CT/lc

cc : M. Ronald O'Narey
Me Jean-Olivier Tremblay (HQD)
Tous les intervenants